

12.3 LE MILIEU FERMÉ - LES PERSONNES CONDAMNÉES ÉCROUÉES

Au 31 décembre 2023, le nombre de personnes écrouées et condamnées augmente de 6 % par rapport à l'an passé, s'établissant à 70 300 individus. Parmi ces individus, près de la moitié est condamnée pour une infraction principale relative à une atteinte à la personne. Il s'agit principalement de violences volontaires (15 700, 48 % des atteintes à la personne), de viols ou d'agressions sexuelles (7 400, 23 %) et d'homicides et d'atteintes volontaires ayant entraîné la mort (5 000, 15 %). L'infraction principale de près d'un quart des personnes condamnées relève des atteintes aux biens (16 000), parmi lesquelles les vols simples ou aggravés sont les plus fréquents (73 %). L'infraction principale de 9 600 condamnés concerne les infractions à la législation sur les stupéfiants et à la santé publique.

Sur les 70 300 personnes écrouées et condamnées, plus des trois quarts sont détenues. Les personnes condamnées pour une infraction principale relative à des homicides volontaires, à des viols ou agressions sexuelles, ou à des vols simples ou aggravés sont très majoritairement en détention (respectivement 95 %, 89 % et 85 % sont incarcérées). A contrario, plus de la moitié des condamnés à une infraction principale relative à la circulation et aux transports est non détenue.

Au 31 décembre 2023, un tiers des 70 300 personnes écrouées et condamnées purge une peine d'un an ou moins, 22 % une peine comprise entre 1 an et 2 ans et autant une peine de 2 ans à 5 ans. Plus d'une personne sur cinq est condamnée à plus de 5 ans d'emprisonnement ferme (23 %) et moins de 1 % à la réclusion criminelle à perpétuité.

Définitions et méthodes

Infraction principale

Quand une condamnation porte sur plusieurs infractions, on détermine une « **infraction principale** » à partir d'un ensemble de règles de priorisation portant notamment sur la qualification de l'infraction (un crime prime sur un délit, qui prime sur une contravention), sur l'encouru de l'infraction et sur la nature d'affaire (Nataff) déduite de la nature d'infraction (Natif).

Ce mode de détermination de l'infraction principale condamnée est semblable à celui retenu dans le fichier statistique Cassiopée et le Casier judiciaire national.

Jusqu'aux statistiques relatives à l'année 2014, chaque infraction était classée par le greffier, lors de son inscription sur la fiche pénale, dans une catégorie statistique. Ces catégories statistiques étaient hiérarchisées et l'infraction appartenant à la catégorie la plus grave était alors considérée comme l'infraction principale.

La **réclusion criminelle** est une peine criminelle de droit commun consistant en une privation de liberté perpétuelle ou à temps, de dix ans à trente ans.

L'**emprisonnement** est une peine correctionnelle ou criminelle consistant en une privation de liberté d'une durée maximale de dix ans (sauf récidive où l'encouru peut être doublé).

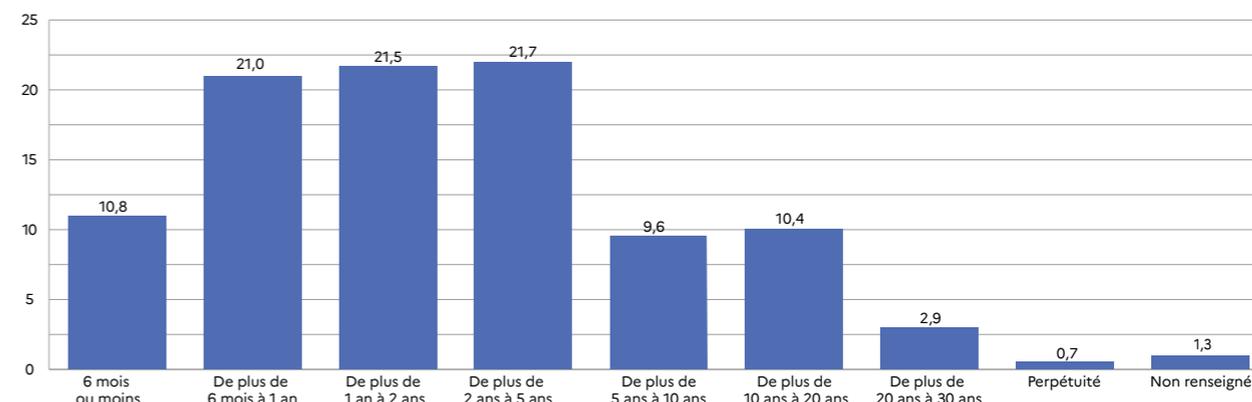
1. Personnes condamnées et écrouées au 31 décembre selon la nature de l'infraction principale

unité : condamné

	2022			2023		
	Total	Condamnés détenus	Condamnés non détenus	Total	Condamnés détenus	Condamnés non détenus
Total	66 532	52 246	14 286	70 316	54 863	15 453
Homicide volontaire	4 901	4 691	210	5 012	4 751	261
Viol et agression sexuelle	6 785	6 027	758	7 411	6 566	845
Violence volontaire	14 307	11 199	3 108	15 729	12 302	3 427
Autre atteinte à la personne	3 907	2 824	1 083	4 339	3 132	1 207
Vol	11 740	10 010	1 730	11 738	9 988	1 750
Autre atteinte aux biens	4 265	3 209	1 056	4 239	3 200	1 039
Circulation et transport	5 255	2 649	2 606	5 675	2 638	3 037
Atteinte à l'autorité de l'État	3 727	2 816	911	3 997	3 068	929
Infraction aux stupéfiants et à la santé publique	9 085	6 806	2 279	9 644	7 234	2 410
Atteinte économique, financière, sociale et à l'environnement	2 102	1 630	472	2 012	1 544	468
Non renseigné	458	385	73	520	440	80

2. Personnes condamnées et écrouées au 31 décembre 2023 selon la durée de privation de liberté

unité : %



Champ : France.

Source : ministère de la justice, SG, SSER, fichier statistique Génésis.

Pour en savoir plus : Direction de l'administration pénitentiaire/La vie en détention